

Date de convocation : 05/03/2018
Date de publication du
Procès - Verbal : 19/03/2018

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - NICOLAS - GANDON – NOBLEMAIRE – GAGE - PIAZZA - VITASSE - TRIART - CHAPUIS - MAÇON - LEFEVRE

Étaient excusés : BUTTERWORTH Colette, représentée par Catherine Ramez
DROUX Arnaud

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité Catherine Ramez pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :
- les demandes de subventions API et DETR pour la Maison située rue du Gal de Gaulle, pour la tranche 2 de la salle polyvalente et pour la mise en place d'une randonnée ludique et touristique – la subvention de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine – les dépenses engagées pour le CCAS – la recomposition du conseil communautaire – les biens sans maîtres – l'emprunt pour l'acquisition de la maison rue du Gal de Gaulle

Vote : Approuvé à l'unanimité

M. Le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour. Il souhaite en effet donner la parole aux présidents du Canin Club et de Judo Avenir qui ont demandé une subvention exceptionnelle cette année.

Vote : Accepté à l'unanimité

M. CARPENTIER nous explique que pour fêter leurs 50 ans d'existence ces 2 associations ont prévu des manifestations importantes engendrant des dépenses importantes et qu'ils sollicitent l'aide de la commune

M. Le Maire donne la parole aux Présidents afin qu'ils exposent leurs projets de manifestation en précisant qu'une décision serait prise au moment du vote des subventions aux associations, à la fois sur l'octroi ou non d'une subvention et son éventuel montant.

M. DEDIER, Président du Canin CLUB, organise la première ½ finale des championnats de France de « Sélectif Spring ». Tous les candidats du Nord, de l'Est de la France et de Normandie seront conviés ce week-end, soit environ 200 personnes. L'organisation est au point mais le budget est déficitaire. M.CARPENTIER précise que ce Club existe depuis 50 ans **sur la commune Bucy**, qu'il n'a jamais demandé de subvention exceptionnelle jusqu'à ce jour et qu'il fait connaître Bucy au-delà du village en France et même dans quelques pays d'Europe. Le club est reconnu pour son accueil et sa convivialité ce qui se répercute sur notre village.

M. ANTUNES, Président de Judo Avenir, organise une grande manifestation le 23 juin prochain avec la venue de champions du Judo comme Mathieu Bataille, Lucie Louette et le Sparing Partner de Teddy Riner. Des animations avec les enfants et des démonstrations sont prévues, suivies de la remise des grades pour les judokas du club et de dédicaces. De nombreux officiels seront présents à cette manifestation pour mettre à l'honneur un club qui est un des rares en France à fêter ses 50 ans d'existence et dont les résultats le classe dans les 15 meilleurs de la région Haut-de-France.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

FONCTIONNEMENT RECETTES (FR)

| Chapitre | Objet | BP 2017 | Opération réelles |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 13 | Atténuation de charges (remboursement Francas et contrats aidés ...) | 36 300,00 € | 41 001,58 € |
| 70 | Produits de services (concession, cantine, ...) | 22 063,50 € | 25 985,59 € |
| 73 | Impôts et taxes (TH, TF, CVAE, ...) | 1 033 034,00 € | 1 167 543,50 € |
| 74 | Dotations et participations (Etat) | 256 888,00 € | 273 986,26 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante (loyers, location de salle, TEOM...) | 156 435,69 € | 164 076,85 € |
| 76 | Produits financiers | 1,00 € | 1,89 € |
| 77 | Produits exceptionnels – Remboursement Assurance | 350,00 € | 3 238,02 € |
| 42 | Opérations d'ordre vers 40 des ID (travaux en régie, faits par les employés communaux : lavoirs, abri et clôture école, ...) | 30 000,00 € | 7 821,02 € |
| | Résultat cumulé | 1 535 072,19 € | 1 683 654,71 € |
| R002 | Excédent de Fonctionnement 2016 reporté | 266 163,87 € | 266 163,87 € |

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE

1 801 236,06 €

1 949 818,58 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES (FD)

| Chapitre | Objet | BP 2017 | Opération réelles |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 11 | Charges à caractère général (fournitures gaz, élec, eau, administratives, réparations, assurances, ...) | 440 052,00 € | 380 808,40 € |
| 12 | Charges de personnel | 636 703,00 € | 624 778,42 € |
| 14 | Atténuation de produits (l'état reprend une partie de ce qu'il nous donne : répartition pour les communes les plus pauvres) | 19 050,00 € | 19 018,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante (SDIS, indemnités élus, Situs, CES, Subventions asso. et CCAS, ...) | 212 008,00 € | 202 316,49 € |
| | Total des Dépenses de gestion courante - A | 1 307 813,00 € | 1 226 921,31 € |
| 66 | Charges financières (intérêts d'emprunt Bibli) | 750,00 € | 745,68 € |
| 67 | Charges exceptionnelles (dico, maisons fleuries, ...) | 1 770,00 € | 1 458,47 € |
| 22 | Dépenses imprévues (non utilisées) | 24 600,00 € | |
| | Total des charges financières - B | 27 120,00 € | 2 204,15 € |
| | TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES - A+B | 1 334 933,00 € | 1 229 125,46 € |
| 42 | Opération d'ordre de transfert entre sections vers 40 RI (amortissement) | 32 762,00 € | 32 761,91 € |
| | TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 367 695,00 € | 1 261 887,37 € |
| 23 | Virement à la section d'investissement (recettes - dépenses du BP 2017) | 433 541,06 € | |

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE

1 801 236,06 €

1 261 887,37 €

RECETTES INVESTISSEMENT (RI)

| Chapitre | Objet | BP 2017 | Opération réelles |
|----------|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 13 | Subvention d'Investissement (DETR, CDDL, ...) | 13 448,00 € | 25 877,52 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 0,00 € |
| | Total des recettes d'équipement (A) | 13 448,00 € | 25 877,52 € |
| 10 | Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA, ...) | 37 000,00 € | 38 897,76 € |
| 165 | Dépôts et cautionnement reçus (loyers, ...) | 600,00 € | 1 140,00 € |
| 1068 | Excédent Fonctionnement capitalisé 2016 | 340 025,95 € | 340 025,95 € |
| | Total des recettes financières B) | 377 625,95 € | 380 063,71 € |
| | TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B | 391 073,55 € | 405 941,23 € |
| 21 | Virement de la section de fonctionnement (chap. 23) | 433 541,06 € | 0,00 € |
| 40 | Opération d'ordre transfert entre section (amortissement) | 32 762,00 € | 32 761,91 € |
| | TOTAL RECETTES D'OPÉRATION D'ORDRE C | 466 303,06 € | 32 761,91 € |

TOTAL DES RECETTES RÉELLES A + B + C

857 377,01 €

438 703,14 €

DEPENSES INVESTISSEMENT (DI)

| Chapitre | Objet | BP 2017 | Opération réelles |
|----------|--------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 38 | Travaux Mairie et Bâtiments communaux | 11 089,00 € | 9 697,01 € |
| 39 | Achat véhicule de transport | 5 000,00 € | 0,00 € |
| 40 | Matériel groupe scolaire : Tablettes et stylets | 1 118,80 € | 1 118,80 € |
| 43 | Remise à matériel (pour atelier : taille-haie, ...) | 35 500,00 € | 4 135,00 € |
| 48 | Mobilier mairie (Aspirateurs, barnums, imprimante ...) | 2 490,00 € | 2 406,30 € |
| 49 | Voirie | 456 120,00 € | 441 269,74 € |
| 50 | Cimetière (reprise de tombes par Ent. Moitié) | 1 440,00 € | 1 440,00 € |
| 54 | Travaux groupe scolaire (<i>Portes anti-panique</i>) | 2 236,00 € | 2 235,72 € |
| | Total des Opérations d'équipement - A | 514 933,80 € | 462 302,57 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (emprunt bibli) | 32 451,00 € | 32 450,28 € |
| 165 | Dépôt et cautionnement reçus (loyers) | 650,00 € | 650,00 € |
| 20 | Dépenses imprévues | 3 149,26 € | |
| | Total des recettes financières - B | 32 250,26 € | 33 100,28 € |
| | TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B | 551 244,06 € | 495 402,85 € |
| 40 | Transfert entre sections (42 du FR) | 30 000,00 € | 7 821,02 € |
| | Total dépense d'ordre d'investissement | 30 000,00 € | 7 821,02 € |
| | TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 581 244,06 € | 503 223,87 € |
| D001 | Déficit d'investissement 2016 reporté | 276 132,95 € | |
| | TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE | 857 377,01 € | 503 223,87 € |

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Maire quitte la salle. M. NICOLAS propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2017, compte tenu de la bonne gestion du maire pour l'année 2017, sur la base suivante :

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 266 163,87 € | 276 132,95 € | |
| Opérations de l'exercice | 1 261 887,37 € | 1 683 654,71 € | 503 223,87 € | 438 703,14 € |
| Totaux | 1 261 887,37 € | 1 949 818,58 € | 779 356,82 € | 438 703,14 € |
| Résultats de Clôture | | 687 931,21 € | -340 653,68 € | |
| Restes à Réaliser | | | -39 201,40 € | |
| TOTAUX CUMULÉS | | 687 931,21 € | -379 855,08 € | |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 308 076,13 € | | |

Vote : *Accepté à l'unanimité*

M. NICOLAS fait une brève analyse de ce compte administratif et met en avant les résultats réels (sans transferts ni opérations d'ordre) de ce bilan qu'il compare ensuite avec l'année 2016.

M. GAGE constate que le résultat est bon sans avoir eu recours à l'emprunt.

M. ROUTIER précise que nous avons réussi à maintenir tous les services à la population et que nous travaillons chaque jour pour obtenir des subventions qui contribuent au bon développement de notre commune.

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

En parallèle au Compte Administratif, le Receveur Municipal dresse le compte de gestion, qui doit être le reflet exact du CA. Il est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2017, établi par Mme MAES, receveur municipal, soulignant sa parfaite similitude avec le Compte Administratif 2017.

| | Résultat CA 2016 | Virement à la section d'Investissement | RESULTAT Exercice 2017 | Restes à Réaliser CA 2017 | Solde des Restes à Réaliser | Résultat de Clôture 2017 | |
|----------------|------------------|----------------------------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------|
| | 1 | | 2 | | 3 | | |
| INVESTISSEMENT | - 276 132,95 € | | - 64 520,73 € | - € 39 201,40 € | 39 201,40 € | - 379 855,08 € | 1+2-3 |
| FONCTIONNEMENT | 606 189,82 € | 340 025,95 € | 421 767,34 € | | | 687 931,21 € | 4-5+6 |
| | 4 | 5 | 6 | | | | |

On constate la présence d'un excédent de fonctionnement (+ 687 931,21 €) et celle d'un déficit d'investissement (- 379 855,08 €) compte tenu des Restes à Réaliser de 39 201,40 € en dépenses d'investissement et du résultat reporté 2017. Le Conseil Municipal peut donc disposer de 308 076,13 € à sa convenance. C'est l'Affectation du Résultat.

Vote : *Approuvé à l'unanimité*

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Il convient ensuite de procéder à l'affectation du résultat 2017. Cette opération est obligatoire et doit être effectuée avant le vote du Budget Primitif où elle sera ensuite intégrée.

Le Compte Administratif 2017 a été arrêté au 31-12-2017 et approuvé sur les résultats précédemment cités.

Le Maire propose au Conseil Municipal que l'affectation du résultat 2017 soit effectuée sur le Budget Primitif 2018 comme suit :

| | | | |
|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 687 931,21 € | -379 855,08 € | 308 076,13 € | Excédent global 2017 affecté aux Recettes de fonctionnement 2018 - compte R002 |
| | | 379 855,08 € | Recettes d'investissement - Autofinancement - compte 1068 |
| -276 132,95 € | -64 520,73 € | -340 653,68 € | Déficit d'Investissement 2017 affecté aux dépenses d'investissement 2018 - Compte D001 |

Vote : Accepté à l'unanimité

6 – TAUX DES 4 TAXES

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2018.

Pour rappel les taux votés en 2016 pour un résultat de 967 270 € et en 2017 pour un résultat de 936 050 € sont les suivants :

| | |
|-------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 13.59 % |
| Taxe FB | 13.89 % |
| Taxe FNB | 21.71 % |
| CFE | 16.73 % |

Pour 2018, nous n'avons aucune information à ce jour concernant la compensation de la taxe d'habitation. Toutefois l'état nous promet la stabilité pour l'année 2018.

Pour le budget primitif, les bases ont augmenté de 1,012 %: si nous n'augmentons pas la part communale, le résultat attendu sera de 943 204 € (pour exemple si nous augmentons de 1% le résultat attendu serait de 952 615 € soit 9 411 € supplémentaire).

Les membres présents décident donc de ne pas augmenter les taxes cette année et de rester dans l'objectif initial du conseil municipal.

Vote : Approuvé à l'unanimité

7 – LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Maire rappelle que nous avons voté lors du dernier conseil le montant de la subvention du CCAS en dépenses engagées pour un montant de 21 000€.

Le Maire informe également le Conseil Municipal que la commune compte une nouvelle association « Memory of War » représentée par M et Mme JACQUET. Cette association n'a rien demandé. Mais compte tenu de l'engagement de ses membres, de leur présence sur toutes les manifestations commémoratives, notamment le Camp US, le Maire propose de leur octroyer une subvention de 200€.

Suite à l'intervention des Présidents du Canin club et de Judo avenir 02, après échange de points de vue, les membres du Conseil décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000€ à chacune. Nous demanderons à Judo Avenir d'inscrire le logo de la Mairie sur les tee-shirts prévus pour la manifestation.

Les membres du Conseil décident également de maintenir les subventions aux autres associations pour 2018. En effet comme le souligne M. CARPENTIER toutes ces associations et leurs bénévoles composent une offre de service importante et variée tant d'un point de vue sportif que culturel. Elles font vivre la commune et rencontrent, elles aussi, des difficultés financières.

| BÉNÉFICIAIRES | 2018 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Cpte 6574 - Association Astronomique du Soissonnais (intervention scolaire) | 100,00€ |
| Cpte 6574 - Association Conte et Raconte (intervention scolaire) | 100,00€ |
| Cpte 6574 - Association des Donneurs de Sang - Section de Vailly sur Aisne | 500,00€ |
| Cpte 6574 - Les Têtes en l'Air (association de chant) | 300,00€ |
| Cpte 6574 - BUCY PLEINE FORME (club de gym) | 1 200,00€ |
| Cpte 6574 - CANIN CLUB de BUCY LE LONG | 1 200,00€ |
| Cpte 6574 – CANIN CLUB Subvention exceptionnelle 50 ans | 2 000,00€ |
| Cpte 6574 - CLUB DES QUATRE SAISONS | 2 000,00€ |
| Cpte 6574 - COS du PERSONNEL COMMUNAL (30 € x 17 p) | 510,00€ |
| Cpte 6574 - FCBL (Foot) | 1 800,00€ |
| Cpte 6574 - JUDO AVENIR 02 | 1 200,00€ |
| Cpte 6574 – JUDO AVENIR 02 Subvention exceptionnelle 50 ans | 2 000,00€ |
| Cpte 6574 - TCBL (Tennis club) | 1 200,00€ |
| Cpte 6574 - UNC-UNCAFN | 500,00€ |
| Cpte 6574 - LACAV (association pour l'appellation Champagne) | 100,00€ |
| Cpte 6574 - Moto Enduro 02 | 500,00€ |
| Cpte 6574 - Cyclo club Pasly | 540,00€ |
| Cpte 6574 - CAB | 3 000,00€ |
| Cpte 6574 – Memory of War | 200,00€ |
| TOTAL ASSOCIATIONS | 18 950,00€ |
| Cpte 65733 - Fonds concours Monuments historiques - (Adhésion) | 600,00€ |
| Cpte 6574 - Fonds de solidarité Logement | 900,00€ |
| Cpte 657362 - CCAS | 21 000,00€ |
| Cpte Subvention organisation fête communale | 12 000,00€ |
| TOTAL | 53 450,00€ |

Vote : Approuvé à l'unanimité

Départ de Mme LEFEVRE à 21h00. Procuration est donnée à M. CARPENTIER

8 – LES TARIFS COMMUNAUX :

Les recettes de fonctionnement.

Les principales recettes de fonctionnement sont les impôts et les dotations de l'état. Mais entrent également dans les recettes, les loyers et fermages, les locations de salles, les droits de places, les achats de concession cimetière, les repas du restaurant scolaire...

Dans ces différents domaines, c'est le conseil municipal qui décide des tarifs à appliquer aux différents postes :

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL :

M. Le Maire précise que cette année, il faudra envisager l'achat d'un colombarium.

M. RAMEZ propose également de communiquer sur les cavurnes qui ne sont pas connues et très peu demandées.

Les membres du Conseil décide de maintenir les tarifs de 2017 pour 2018.

| | |
|-------------------------------------------------------------------|----------|
| 2m ² - 30 ans | 200€ |
| 2m ² - 50 ans | 300€ |
| Concession perpétuelle ancien cimetière 2m ² | 700€ |
| Cavurne 30 ans | 90 € |
| Cavurne 50 ans | 150 € |
| Columbarium - 15 ans, non accordable d'avance, renouvelable | 420 € |
| Columbarium - 30 ans, accordable d'avance, renouvelable | 840 € |
| Redevance pour dépôt d'une urne (au-delà de la 1 ^{ère}) | 61 € |
| Redevance pour ouverture et fermeture d'une case | 61 € |
| Taxe de dispersion | Gratuite |
| Vacation funéraire | 25 € |

Vote : approuvé à l'unanimité

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Plusieurs modalités de location de la salle polyvalente existent actuellement :

Le tarif BUCY est appliqué aux habitants de la Commune pour une manifestation les concernant personnellement, au personnel communal et aux associations locales.

Une délibération du précédent conseil municipal accorde la salle à titre gracieux aux associations locales une fois par an. Les associations qui n'auraient pas utilisé ce droit ne pourront pas le cumuler l'année suivante.

Un tarif spécial et unique est instauré pour la location de la Saint Sylvestre pour un montant de 500€.

La salle polyvalente est également louée à des associations extérieures à Bucy à savoir :

- La Batucada 1 fois par mois au tarif de 350 € annuel
- La zumba enfant 1 fois par semaine au tarif de 400 € annuel (sachant que la Zumba occupe également la salle des sports à titre onéreux 1 fois par semaine au tarif de 580 € annuel)

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs de location pour la salle polyvalente et pour les associations extérieures à Bucy.

| | BUCY | EXTERIEUR |
|--------------------------------------------------------------------|-------|-----------|
| Caution | 500 € | 500 € |
| Week-end (V 14 h – L 9 h) | 300 € | 700 € |
| 1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h) | 120 € | 120 € |
| ½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h) | 60 € | 60 € |

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

| | BUCY | EXTERIEUR |
|--------------------------------------------------------------------|-------|-----------|
| Caution | 500 € | 500 € |
| Week-end (V 14 h – L 9 h) | 200€ | 400€ |
| 1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h) | 100€ | 100€ |
| ½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h) | 60€ | 60€ |

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE PAROISSIALE

En 2017, en plus de « Les têtes en l'air », tous les quinze jours (samedi après-midi) et « A tout bout d'Chant » tous les quinze jours (samedi matin), trois nouvelles associations utilisent la salle paroissiale :

- Zip Zap Band, association de théâtre, une fois par semaine (mardi soir)
- L'atelier Musical – Atelier percussion, une fois tous les 15 jours (lundi soir)
- Carnet de voyages une fois par semaine (vendredi soir)

Pour chacune d'elle et selon la délibération du 06/03/2017, nous avons appliqué le forfait de 200 € annuel.

Les membres du Conseil décident de maintenir ce forfait pour l'année 2018.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le prix du repas a été fixé à 3,70 € l'année dernière. La Sté Newrest nous facture le repas à 3,40 € (contre 3,31 € l'année dernière) auquel il faut ajouter le pain, soit 18 cts par enfant et par repas, soit un total de 3,49 € (contre 3,44 €).

Après échange de point de vue, le conseil décide de fixer le prix du repas à 3,90€ et d'augmenter un peu ce tarif chaque année.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS D'OCCUPATION DE VOIRIE :

Actuellement, le tarif du droit de place des métiers ambulants occasionnels est fixé à 20€ à chaque passage. Pour le marchand de Pizza qui s'installe chaque vendredi le droit de place est fixé à 20€ mensuel.

Les membres du conseil estiment que le montant de ce droit de place est trop peu élevé. Deux propositions sont faites : une à 30 euros et une à 40 euros. Le tarif de 40€ mensuel est retenu.

Vote : Approuvé à 12 voix pour et 3 contre (Mmes MAÇON, TRIART et CHAPUIS)

TARIFS DES EMPLACEMENTS DE LA FÊTE COMMUNALE :

Les tarifs des emplacements forains sont fixés chaque année et sont valables pour toute la durée de leur passage dans la commune pour la fête communale. C'est-à-dire du mardi au mardi.

Actuellement ils sont établis comme suit :

3€ le m² - un forfait de 300€ pour les auto-scooters - 100€ pour les manèges enfantins et 100€ pour la buvette.

Nous avons retravaillé sur les tarifs en concertation avec l'adjoint aux animations du fait des disparités entre les différents manèges et avec les autres communes. Nous vous proposons donc les tarifs 2018 suivants :

3€ le mètre linéaire – un forfait de 200€ pour les auto-scooters – 70€ pour les manèges enfantins – 50€ pour les petits métiers et 200€ pour la buvette.

Vote : Accepté à l'unanimité

9 - QUESTIONS DIVERSES

Randonnée Tours et Détours - Randoland

L'instruction de notre dossier auprès de l'API nécessite une délibération supplémentaire concernant l'intégration de nouvelles sections de chemins ruraux par rapport à la randonnée initiale déterminée en novembre 1993.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner votre accord pour définir le circuit Randoland sur les bases suivantes :

Place du 29 Août 1944 (Mairie) – Rue du Berceau – Sente des Ruisseaux (2 lavoirs) – Rue des Ruisseaux – Sente des Ruisseaux – Sente du Clos Montayer – Rue des Américains – Rue du Docteur Marchand – Chemin rural des Mazures – Chemin rural des Cahiers (ou Caillets) – Place Antoine Florand (dit Parking de l'Église) – détour par Chemin rural de la Terrière jusqu'à la Tourelle puis retour – Rue Félix Brun – Chemin rural du Mont Blanc – Chemin rural des Plantys – Chemin rural du Mont Boyard – Rue du Montail – Chemin rural de la Fontaine des Comtes – Chemin rural de la Mouillère – Sente rural du Bas de la Fontaine Gertrude – Rue Léon Tassin – Rue Saint Marcoult – Parking des écoles – Complexe sportif / Aire de jeux – Parking des écoles – Rue St Marcoult – Rue de la Libération – Rue du Général de Gaulle – Place du 29 Août 1944

et pour l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et sur le site départemental www.randonner.fr

Vote : Accepté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40

Le Maire

M. Thierry ROUTIER



La secrétaire de séance

Catherine RAMEZ